Permanence juridique **gratuite**

Vous avez des problèmes juridiques et vous êtes en situation de vulnérabilité physique ou financière ?

Des avocat·e·s et des juristes vous conseillent et vous orientent.

1. **Téléphonez-nous**, un·e avocat·e ou un·e juriste vous répond **gratuitement** et analyse votre situation en toute **confidentialité**.
2. À la suite de ce téléphone, un **rendez-vous en personne** est souvent organisé, **gratuit** et confidentiel.

Permanence téléphonique

Lundi, mardi & mercredi
16h – 19h

079 407 40 40

Qui peut en bénéficier ?

Notre permanence est destinée uniquement aux personnes en situation de vulnérabilité physique, financière ou juridique :

› Suisses sans ressources › Migrants
› Etrangers › Sans-papiers › Sans-abri

En revanche, nous ne traitons pas des cas de procédure d'asile.

Nos services

› Conseils juridiques
› Identification de vos droits et obligations
› Proposition des démarches à effectuer

Si besoin, nous réalisons une démarche initiale, nous rédigons une lettre ou effectuons un premier contact téléphonique.

Si une ouverture d'action ou un suivi de dossier est nécessaire, nous vous orientons vers une liste des avocats travaillant avec l'assistance judiciaire.

Nos domaines d'expertise

› Droit de la famille
› Divorce
› Droit du travail
› Contrats
› Droit du bail
› Poursuite pour dettes
› Assurances sociales
› Droit pénal

Français ou interprète

Les personnes ne parlant pas ou difficilement le français doivent demander à un interprète (ami, connaissance, etc.) de les accompagner au téléphone.